N° 710 - DEC - 2026 - 10 - 071 - DS

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260915-710DEC2610071DR-DE

COMMUNE DE CANCALE	EXERCICE	2026
	Décision de virement de crédits n° 2026-	4

PROCÉDURE DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Vu l'article L. 1612-28 du CGCT relatif à la fongibilité des crédits

Vu la délibération n°71-DEL-2025-12-106-DSR du 15/12/2025 relative au vote du budget primitif 2026 du budget (principal, annexe) autorisant le maire à opérer des virements de crédits
Considérant la nécessité d'équipement d'un logiciel par le CTM , l'équipement de bornes pour l'amélioration de la couverture WI-FI à l'ALSH

INVESTISSEMENT

Montant total des dépenses réelles votées (BP + BS + DM1) : **7 830 361,61**

ENVELOPPE DISPONIBLE AVANT VIREMENT

Taux autorisé par le conseil	7,50 %	587 277,12

Le Maire DÉCIDE :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Virement des crédits au(x) compte(s) correspondants

			virement à effectuer		
Chapitre/ Opération	**article**	**Montant disponible**	**montant**	**Chapitre/ Opération**	**article**
216	2128	6 300,00 €	3 740,00 €	**204**	2051
			2 560,00 €	**202**	21351
			6 300,00		
TOTAUX			**6 300,00 €**		

Montant total des virements déjà réalisés	**7 389,00 €**

SOLDE DE L'ENVELOPPE DES CRÉDITS DISPONIBLES APRÈS VIREMENT

- section d'investissement -	573 588,12

Fait à CANCALE, le 15/09/2026

Le Maire,
Marcel LE MOAL

MAIRIE DE CANCALE (ILLE-ET-VILAINE)

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué
M.Philippe DUMONT

Transmission en préfecture le	
Publication le	
Notification au comptable le	